

Monsieur Albert GOFFART
Fonctionnaire délégué
Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 04/pdf/160279
N/Réf. : gm/bxl2.862/s.370
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué ,

Objet : BRUXELLES. Palais du vin. Réaménagement de l'ancienne « Halle aux fûts ».

Avis conforme.

Dossier traité par Fr. Timmermans (DU) et Philippe Piéreuse (DMS).

En réponse à votre lettre du 11 février 2004 et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 février 2004, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable.

Le présent dossier est introduit en vue d'obtenir un permis unique pour la réaffectation de la Halle aux fûts et des locaux de vente et administratifs (côté rue des Tanneurs) du Palais du Vin. La halle est destinée à accueillir une brasserie au rez-de-chaussée et un restaurant à la mezzanine; les autres locaux recevront des activités commerciales ou de production. La demande fait suite à un avis de principe, émis par la CRMS le 25/02/2004, ainsi qu'à deux réunions intermédiaires du comité d'accompagnement (21/10 et 8/11/04). Les remarques et conseils émis dans l'avis de principe et par le comité d'accompagnement ont été intégrés dans le dossier, notamment en ce qui concerne le nouvel emplacement d'un escalier menant à la mezzanine dans la halle, qui respecte la lisibilité de la façade des cuves dans la halle. La CRMS préconise toutefois de stocker, dans le bâtiment-même, la partie du garde-corps de la mezzanine qui doit être démontée pour le placement de l'escalier.

Les travaux de restauration des locaux concernés seront, en outre, exécutés dans les règles de l'art et la DMS est associée à la Direction du chantier. Dès lors, la CRMS approuve le dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

Copie : DMS – Ph. Piéreuse